



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'un parc éolien sur la commune de VERVANT (16)**

Par arrêté en date du 20 juillet 2020, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours, soit du **mercredi 2 septembre 2020 à 14h au samedi 3 octobre 2020 à 13h inclus**, en vue d'autoriser la construction et l'exploitation du parc éolien de La Plaine sur le territoire de la commune de Vervant.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du covid 19.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage, la société IEL EXPLOITATION 72 dont le siège social est situé 41 ter boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22000). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 02 30 96 02 21/07 86 85 11 71 M. Maxime Hellier maxime.hellier@iel-energie.com.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Vervant.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture de la Charente à ANGOULÊME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées soit par **voie postale** au commissaire enquêteur Marie-Antoinette GARCIA à la mairie de **Vervant**, 2, impasse du Renclos (16330), siège de l'enquête, soit par **voie électronique** à l'adresse suivante :

pref-obs-ep-eolien-laplainevervant@charente.gouv.fr

et ceci jusqu'au **samedi 3 octobre 2020 à 13h** .

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA /Vervant) .

Madame Marie-Antoinette GARCIA, attachée principale de préfecture à la retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Vervant, selon le calendrier suivant :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| 1) Mercredi 2 septembre 2020 | de 14h à 17 h |
| 2) Vendredi 11 septembre 2020 | de 10h à 13h |
| 3) Jeudi 17 septembre 2020 | de 14h à 17h |
| 4) Mercredi 23 septembre 2020 | de 14h à 17h |
| 5) Samedi 3 octobre 2020 | de 10h à 13h |

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement et Chasse – DUP-ICPE-IOTA/Vervant) et mis à la disposition du public pendant un an.

La décision d'autorisation, assortie de prescriptions ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente